



Paris, le 30 août 2016

Article du Parisien : nos syndicats réagissent

Vendredi 26 août, l'ensemble de la presse française a repris un article du Parisien intitulé « Drame du TGV Est : un rapport accable la filiale de la SNCF ». Cet article se fonde sur un rapport d'expertise confidentiel établi par le cabinet TECHNOLOGIA à l'attention du CHSCT de SYSTRA. Aussi, nos organisations syndicales souhaitent apporter les précisions suivantes :



- Nous rappelons tout d'abord que, depuis les premiers jours qui ont suivi l'accident, **nos élus au CHSCT se tiennent aux côtés des victimes et blessés** de l'accident et de leurs familles, ainsi que de l'ensemble des salariés de SYSTRA meurtris par ce drame. Nos élus ont pris toute leur place dans l'accompagnement des blessés et des familles de victimes et souhaitent que toute la lumière soit faite sur cet accident. Nous tenons à rappeler que **seule l'enquête judiciaire actuellement en cours, sous l'autorité du Procureur de la République, est légitime pour établir la vérité sur l'accident et définir les responsabilités individuelles ou collectives**. Les articles de presse ne peuvent s'arroger la capacité d'établir les responsabilités judiciaires. En revanche, ces articles contribuent à diffuser de fausses informations, à instiller la suspicion et à raviver la douleur des victimes et de leurs proches.
- Nous souhaitons également préciser que le rapport d'expertise remis au CHSCT par le cabinet TECHNOLOGIA ne porte que sur les conditions de travail **strictement internes à SYSTRA**. Les extraits du rapport retranscrits dans l'article du Parisien sont donc sortis de leur contexte. En effet, **le rapport de TECHNOLOGIA n'a en aucun cas vocation à identifier les responsabilités dans l'accident du 14 novembre dernier**. Nous ne pouvons donc accepter que cette expertise soit instrumentalisée par la presse et utilisée pour mettre en cause la responsabilité de SYSTRA, alors même que l'enquête judiciaire suit son cours.
- Enfin, l'article du Parisien sous-entend que des membres du CHSCT ont mis sur la place publique des informations confidentielles. **Les actes isolés d'une ou deux personnes, fortement préjudiciables pour SYSTRA et portant gravement atteinte à son image et à ses salariés, ne sauraient être confondus avec le travail rigoureux de la majorité des membres du CHSCT au service des salariés**. Aussi, nos élus rappellent l'attachement qu'ils portent au principe de confidentialité dans l'accomplissement de leurs missions, tant dans la gestion des suites de l'accident que dans tous leurs autres domaines de compétence (prévention des risques psychosociaux, situations à risques, résolutions de conflits, etc.). Nos organisations syndicales ne sauraient tolérer que le lien de confiance entre les salariés et leurs représentants soit remis en cause par l'attitude inconsidérée de quelques-uns.